

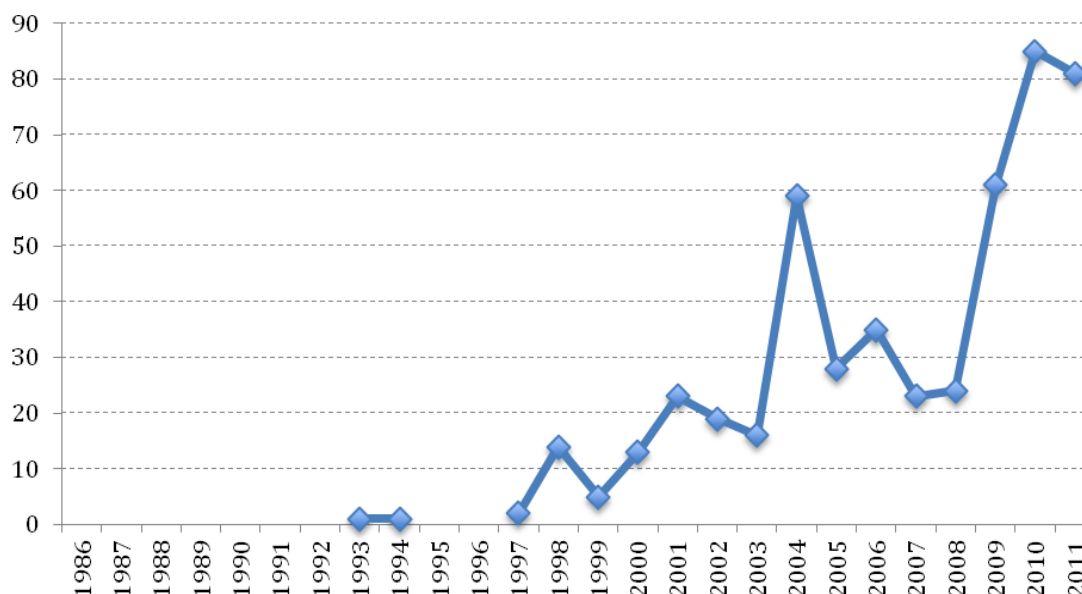
Les programmes performants de parentalité

Julien Damon

*Professeur associé à Sciences Po (Master Urbanisme)
Conseiller scientifique au Centre d'analyse stratégique*

Parentalité, parentalité... Il s'agit tellement, aujourd'hui, de la soutenir que l'on en a un peu oublié de la définir. De quoi parle-t-on ? Avant quelques mots sur ce que l'on peut retenir d'une perspective internationale sur la question, regardons ce qu'il en a été de l'irruption récente, en France, de la notion.

Occurrences du terme « parentalité » dans les dépêches AFP



Source : AFP

1 ■ La parentalité nouvelle

Les trois grandes composantes de la parenté (la filiation, l'alliance, la représentation de ce qu'est un enfant) se sont radicalement transformées en quelques décennies, avec une accélération ces derniers temps. Et il a fallu innover, d'abord sémantiquement. L'apparition et l'emploi généralisé d'un nouveau terme – la « parentalité » – vient probablement signer toutes ces évolutions. Néologisme devenu familier, son sens n'est jamais bien défini, même si le mot semble s'être bien implanté, seul ou

avec ses trois principaux préfixes : « mono », « homo » et « co ». Le terme est parfois aussi précédé de « pluri » ou de « poly ».

Occasionnellement présentée comme « l'art » d'être parent, la parentalité est, dans certains cas, synonyme de « fonction parentale » ou de parenté. Dans d'autres cas, la parentalité est formellement distinguée des liens de filiation.

On ne commence véritablement à s'inquiéter largement de « parentalité » qu'à partir du milieu des années 1990, dans des analyses relatives aux rôles des pères, dans des débats portant sur les couples homosexuels et dans des controverses concernant les parents de délinquants. C'est en particulier en raison du développement d'initiatives visant à « soutenir la parentalité » que le terme s'est affirmé.

Clarifions. La parenté relève de la généalogie et des règles juridiques structurant la filiation. La parentalité relève du simple fait : être des adultes ayant la charge d'enfants. Il y a généralement coïncidence. Mais ce n'est pas le cas dans les familles monoparentales et les familles recomposées.

La parentalité a trois dimensions : sociale (régie par du droit), biologique (régie principalement par de la génétique), affective (régie par des sentiments). Un enfant peut, de la sorte, avoir des parents légaux, des parents biologiques et/ou des parents affectifs. Toutes les transformations de la famille peuvent probablement être contenues dans une dissociation de ces trois dimensions qui étaient, en théorie, auparavant largement indistinctes, sauf dans certains cas comme l'adoption. Relevons que cette tripartition n'est pas une innovation. La famille est toujours conçue comme un groupe de personnes entretenant des liens biologiques (c'est, traditionnellement, ce que l'on appelle parenté), des liens juridiques (l'alliance, la filiation, l'adoption), des liens sociaux (concubinage, entraide, etc.).

2 ■ Les « PPP » omniprésents

Au-delà des mots, le sujet – celui du soutien à ceux qui, auprès de l'enfant, ont un rôle de parent – est bien à l'agenda dans nombre de pays. Partout, c'est le bien-être de l'enfant (en droit français, le thème majeur est celui de son « intérêt ») qui est au centre des réflexions, propositions et innovations. À côté et/ou en complément des instruments traditionnels de la politique familiale (prestations monétaires, équipements, fiscalité), d'anciens services sont rebaptisés en tant qu'actions de soutien à la parentalité, quand d'autres apparaissent.

Qu'ils soient ciblés sur certains parents (en raison de leur situation défavorisée ou bien dans un appel, discuté, à leur responsabilité) ou à visée générale, ces services ont pour objectif l'amélioration des performances et des compétences, d'une part, des parents et des enfants, d'autre part, des parents avec les enfants.

Protéger les enfants, assister les parents : tels sont les deux fondements ou les deux pivots des programmes qui, un peu partout dans le monde développé, sont menés au nom de ce que l'on traduit par soutien à la parentalité. L'idée force, illustrée à travers les pages de ce rapport, est que les PPP (les Programmes de parentalité positive – pour adapter une expression anglo-saxonne) paient. Ces Programmes performants de parentalité (un autre PPP) peuvent répondre aux inquiétudes et besoins des parents. Ils peuvent atténuer des tensions et des difficultés. Ils peuvent mieux assurer

le quotidien et les trajectoires des enfants. Bref, investir dans la parentalité (comme la politique familiale, traditionnellement, investit dans la famille et, plus globalement, les politiques sociales dans le capital humain) cela peut rapporter. Les conditions de la réussite sont cependant exigeantes. Dans le cas français, où prolifèrent (sans nécessairement prospérer) les initiatives de toute nature et de toute envergure, il y aurait toute raison de se lancer dans des programmes dits *evidence-based*, pour savoir ce qui est vraiment efficace, et à l'aune de quels objectifs.

Une grande interrogation, à la lecture des diverses options et traditions nationales, est de savoir ce qui est véritablement neuf et spécifique à l'intervention publique de soutien à la parentalité. S'agit-il d'un nouveau chapeau pour des politiques familiales adaptées ? S'agit-il d'instruments inédits, aux méthodes et moyens vraiment originaux ? Tout dépend en réalité des perspectives et des programmes !

Il est à souligner que ce ne sont pas les seuls pays riches qui innovent. Pays en développement, émergents et émergés ont aussi leur nouveauté. Les transferts monétaires conditionnels (TMC), avec leurs déclinaisons dans certains pays riches, sont des instruments de soutien (monétaire) à la parentalité, assortis de contreparties, en théorie, importantes¹. Mais il ne s'agit peut-être, d'un point de vue français renseigné, que (mais c'est un « que » de majesté) de l'invention d'allocations familiales, elles-mêmes historiquement attachées à des obligations de scolarité et d'assiduité.

Ce qui ressort de la lecture des innovations et des mesures présentées et décortiquées dans ce rapport, c'est certes l'hétérogénéité des contextes et des organisations. Mais c'est aussi la convergence des préoccupations.

On repérera que, dans une grande majorité de cas, les procédures et mesures de soutien à la parentalité relèvent d'interventions réparatrices, souvent dans des situations difficiles (séparations, grossesses adolescentes, environnement socio-économique précaire, enfants délinquants ou incivils, etc.). Soutenir la parentalité consisterait donc à tenter de réparer, atténuer, compenser. Il est une autre option, préventive cette fois-ci, consistant à intervenir pour la stabilité des unions, ceci en faveur des finances publiques, mais aussi du bien-être des parents et des enfants. Dans la littérature internationale, des progressistes aussi bien que des conservateurs soutiennent une telle orientation. Non pas sous l'enseigne de la parentalité mais dans une perspective plus globale de lutte contre la pauvreté et d'affermissement du lien social, des responsables politiques, libéraux et conservateurs, en sont venus à promouvoir, dans le monde anglo-saxon, le mariage comme stratégie de lutte contre la pauvreté². Des fonds relativement conséquents ont été, aux États-Unis, affectés à cette fin. Dans le cadre de la réforme du *Welfare* votée en 1996 sous l'ère Clinton, les

(1) Sur la standardisation et le relatif appauvrissement des mécanismes de TMC s'inspirant les uns des autres, voir Ancelovici M. et Jenson J. (2012), « La standardisation et les mécanismes du transfert transnational », *Gouvernement & action publique*, n° 1, mars.

(2) Du côté conservateur, voir James Q. Wilson (disparu début 2012) : Wilson J. Q. (2012), *The Marriage Problem. How our Culture has Weakened Families*, New York, HarperCollins, 2002 ; voir également Murray C. (2012), *Coming Apart. The State of White America, 1960-2010*, New York, Crown Forum. Du côté des experts progressistes, voir la note de Haskins R. et Sawhill I. (2007), *Attacking Poverty and Inequality*, Washington, Brookings Institution, ainsi que leur ouvrage programmatique *Creating an Opportunity Society*, Washington, Brookings Institution Press, 2007. Ils soutiennent que la famille est, avec le travail, la première priorité en matière de lutte contre la pauvreté. Ils proposent des programmes, à côté d'investissements massifs dans les politiques de la jeunesse, pour soutenir la stabilité conjugale.

États ont été incités à encourager la formation et le soutien des familles biparentales. L'administration Bush a débloqué 300 millions de dollars pour soutenir le mariage (primes de mariage, cours de préparation au mariage, réduction des allocations en cas de naissances hors mariage, etc.). Et l'administration Obama n'a pas mis un terme à ces programmes que d'aucuns, de ce côté de l'Atlantique, pourraient juger, trop rapidement, seulement moralistes.

Concrètement incarnés par des politiques de soutien au mariage, dans le contexte anglo-saxon, ou bien abordés, récemment, dans le contexte français par la proposition gouvernementale d'intensifier la préparation au mariage civil, ces programmes sont rarement présentés comme des mesures de soutien à la parentalité. Et on peut bien se demander pourquoi...

S'il reste bien des interrogations, politiques et expertes, autour de la parentalité, ce rapport dense et informé, avec son très utile répertoire d'une cinquantaine de programmes, montre avec éclat que la France n'est pas isolée. Et que le dossier du soutien à la parentalité n'est pas prêt de se refermer.